

# La Lettre de la DDPP du Val-de-Marne

## SOMMAIRE (2 pages) :

ETE 2019 : le bilan des opérations « de couverture de terrain »

Directrice de la publication :  
L. DUNAND-FRARE

**Chaque année, entre le 1er juin et le 31 août, la DDPP se mobilise afin d'effectuer des opérations «de couverture de terrain» sur le département du Val de Marne et d'assurer au mieux la protection du consommateur. A cette occasion, toutes les équipes se déploient sur une zone déterminée afin d'effectuer un contrôle renforcé touchant à tous les domaines.**

Cette année, pour la DDPP94, **plus de 150 opérations de contrôles** ont été réalisées **durant les mois de juin et juillet 2019** ; ces opérations ciblées ont concerné :

- **les établissements situés le long de la RN7** sur les communes de Villejuif et le Kremlin Bicêtre ( le 18 juin)  
32 établissements se trouvent en anomalie sur 49 contrôlés (restaurants, boulangeries, centres médicaux, banques, agence immobilière, etc.) (65,3 %) ce qui a donné lieu à 17 avertissements, 10 injonctions et 7 procès verbaux.  
Ces contrôles ont permis de mettre en évidence que la réglementation demeurerait toujours méconnue dans certains domaines de la protection économique du consommateur. A titre d'exemple, dans le secteur de la pharmacie, des procès-verbaux administratifs ont été dressés à l'encontre de deux officines pour défaut d'affichage des prix des produits, absence des affichages pré contractuels obligatoires sur les honoraires de dispensation ou encore absence de catalogue du prix des médicaments.



- **le centre commercial de la Vache Noire à Arcueil** (le 25 juin)  
17 établissements étaient en anomalie sur 25 contrôlés (56 %) : 13 avertissements ; 1 injonction et 3 procès verbaux administratifs.
- **le marché de Thiais** ( le 11 juillet)  
7 établissements ont été contrôlés, 3 sont en anomalie (43 %) ce qui a donné lieu à l'envoi de 3 avertissements.
- **le marché de Villeneuve-Saint-Georges** ( le 4 juillet)  
sur 39 établissements contrôlés, 20 étaient en anomalie soit 51,2 % : 16 avertissements ont été dressés et 5 procès verbaux ont été rédigés.
- le Min de Rungis ( le 27 juin, les 4 et 16 juillet)
- les établissements en lien avec la santé animale.



## • Les contrôles renforcés sur le Min de Rungis

Au niveau de l'antenne de Rungis, des contrôles conjoints des conditions de transport des denrées alimentaires sont régulièrement organisés, associant des agents des services SLPA et SSPA. Ces contrôles permettent de s'assurer que les denrées sont transportées dans des conditions sanitaires satisfaisantes et que les règles d'étiquetage des produits sont respectées.

Lors de la dernière opération réalisée le 04 juillet 2019, ce sont 27 véhicules qui ont été contrôlés, aboutissant à la rédaction de 13 avertissements.

Dans deux cas, le professionnel a dû décharger sa marchandise et trouver une solution satisfaisante en utilisant un véhicule frigorifique adapté.

Le bilan de cette journée est le suivant : 9 contrôles ont été effectués à 5h30 au niveau du parking des pavillons (viandes, triperies, volailles et porcs) et 24 véhicules ont été contrôlés. 13 avertissements avec 2 interdictions de transport des produits (retour des produits aux professionnels sous pavillon) ont été rédigés suite à cette opération.



## • Des opérations ciblées pour la Santé et Protection animales

Plusieurs inspections ont été menées depuis le début de la période estivale.

Ainsi, 3 refuges ont été contrôlés à Alfortville, Créteil et Santeny. 2 pensions ont également fait l'objet d'inspection par l'équipe du Service SPAPEI. Quelques non-conformités ont été relevées et les gérants invités à y remédier.

Par ailleurs, comme le relate un [article du journal Le parisien](#), dans le cadre des opérations de sensibilisation diligentées par la Préfecture, les agents de SPAPEI ont mené une opération conjointe avec les collègues de SLPI et SSPA pour contrôler un centre équestre à Saint-Maur. L'inspection a permis de constater que l'entretien des installations et des animaux, ainsi que le fonctionnement de l'établissement étaient satisfaisants, avec néanmoins un rappel réglementaire concernant la tenue du registre d'élevage tel que prévu par l'article L234-1 du code rural et de la pêche mariti



Plus récemment, une opération CODAF a été menée pour un cirque installé à Choisy-le-Roi fin juillet. Elle a permis de vérifier le bon état de santé des animaux (domestiques et faune sauvage captive) et les conditions d'hébergement de ces derniers.

Dans ses missions de contrôle des mouvements et de circulation des animaux, depuis le 1er juin, le Service SPAPEI a procédé à la validation de 68 certificats de voyages pour des animaux de compagnie et dressé 8 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance pour des animaux importés illégalement.

**Le bilan de ces opérations est donc très positif grâce à la mobilisation accrue des équipes et l'implication forte des agents de la DDPP qui ont permis d'effectuer des opérations ciblées mais aussi de donner une visibilité et de valoriser les missions de la DDPP auprès des consommateurs.**